



Mon employeur me doit de l'argent, erreur bulletins de salaire

Par **Leeloo 33**, le **10/03/2014** à **16:04**

Bonjour,

Ayant eu plusieurs arrêts maladie l'année dernière en 2013, j'ai quand même constaté des erreurs sur mes bulletins de salaire. Je suis assistante de vie aux familles en cdi, mon contrat est aussi en modulation du temps de travail et on bénéficie d'un maintien de salaire. Grâce à la complémentaire. Tout d'abord, j'ai demandé les relevés de la complémentaire qui ne m'ont jamais été remis et lorsque j'ai fait part des erreurs on m'a dit que c'était normal mes bulletins sont justes, il n'y a pas d'erreur (j'ai perdu jusqu'à 300 euros de salaire) Sauf que là je suis de nouveau en arrêt maladie du fait de ma grossesse pathologique et on me donne plus que je ne devrais percevoir du fait d'un soi-disant rectificatif des indemnités de 2013. J'appelle l'association qui me dit qu'elle me doit de l'argent et qu'elle va me le rendre en plusieurs fois. Je lui demande combien elle me dit je sais pas mais on va te les rendre en 3 ou 4 fois. Mais ce que je comprend pas c'est qu'il n'y a pas ni le montant ni aucune information sur mon bulletin sauf des indemnités plus élevées que ce qu'elle devraient être. Que dois-je faire?